



Régime de services dentaires pour les pensionnés (RSDP)

Communiqué

Numéro 21

janvier 2021

Nouveau! Système d'avis par courriel concernant les régimes de retraite et d'assurance collective

Le Gouvernement du Canada a lancé un système d'avis par courriel sur la pension et les avantages sociaux afin de vous fournir des informations générales directes et opportunes sur les régimes de pension et d'assurance collective de la fonction publique.

Vous pouvez vous inscrire en utilisant l'adresse courriel de votre choix et sélectionner les sujets spécifiques sur lesquels vous souhaitez recevoir des mises à jour.

Veuillez noter que la décision de vous inscrire ou non au système n'aura aucune

incidence sur votre pension ni sur vos avantages sociaux, ni sur les renseignements personnels que vous recevez du Centre des pensions du gouvernement du Canada (le Centre des pensions).

Ce service d'avis ne fournit que des mises à jour générales, et non des informations personnalisées.

Inscrivez-vous dès maintenant sur Canada.ca/pension-avantages.

Si vous n'avez pas d'adresse courriel ou d'accès à l'Internet, vous pouvez demander à quelqu'un de s'inscrire au système et de recevoir les courriels pour vous.

DANS CE NUMÉRO :

- Nouveau! Système d'avis par courriel concernant les régimes de retraite et d'assurance collective
- Mesures administratives temporaires concernant la COVID-19
- Les frais liés à l'équipement de protection personnelle ne sont pas couverts par le régime
- Services orthodontiques fournis directement aux consommateurs
- Détartrage et aplanissement radiculaire
- Rappels

Mesures administratives temporaires concernant la COVID-19

En réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a mis en œuvre une prolongation temporaire. Grâce à cette mesure, un enfant qui était une personne à votre charge admissible au régime avant le 15 mars 2020 bénéficiera d'une prolongation de sa protection si :

1. l'âge ou le statut d'études de l'enfant a changé à compter du 15 mars 2020, de sorte qu'il ne satisfait plus aux conditions d'admissibilité du régime;
2. l'enfant prend un nouveau rendez-vous pour un traitement dentaire dans l'année qui suit la date à laquelle les services dentaires non urgents sont à nouveau disponibles, selon la décision du gouvernement du Canada.

Pour qu'une personne à charge soit admissible à la prolongation temporaire, vous devez remplir un **formulaire papier de demande de règlement du RSDP** et l'envoyer à l'adresse de la Sun Life qui y figure. Ce formulaire se trouve sur le site des participants (www.sunlife.ca/rsdp). De plus, vous devez joindre au formulaire une lettre expliquant que la demande porte sur des traitements ou des services dentaires pour une personne à charge dans le cadre de cette prolongation temporaire d'admissibilité.

Important : Une demande de règlement électronique présentée directement par un cabinet dentaire ou sur le site des participants de la

Sun Life **ne sera pas** acceptée pour cette prolongation temporaire.

Les frais liés à l'équipement de protection personnelle ne sont pas couverts par le régime

Veuillez noter que les frais liés à l'équipement de protection personnelle ne sont pas admissibles au titre du RSDP. Nous vous conseillons de communiquer avec votre fournisseur avant votre rendez-vous dentaire, car des frais supplémentaires pourraient être exigés pour le coût de l'équipement de protection individuelle. Si c'est le cas, vous devrez payer ces frais vous-même puisqu'ils ne sont pas remboursés par le régime.



Services orthodontiques fournis directement aux consommateurs

Bien que les traitements orthodontiques soient couverts par le RSDP, les services orthodontiques achetés en ligne auprès d'un fournisseur de traitements orthodontiques distribués directement aux consommateurs (DDC) **ne sont pas** admissibles à un remboursement.

Les traitements orthodontiques DDC utilisant des aligneurs et des rétenteurs transparents ont gagné en popularité avec les promesses des dents plus droites à petit prix. Bien que ces plans de traitement puissent sembler être une bonne option, sans la supervision en personne d'un professionnel dentaire autorisé, ils peuvent faire plus de mal que de bien.

Dans une **déclaration publique**, l'Association dentaire canadienne recommande vivement aux Canadiens de prendre des décisions éclairées à l'égard des appareils dentaires DDC.

Si vous avez besoin d'aide pour trouver un praticien dentaire près de chez vous, utilisez l'outil de recherche, accessible sur le site des participants (www.sunlife.ca/rsdp) et dans l'appli ma Sun Life mobile.

Rappels

Protection

Vous êtes responsable de tenir à jour votre protection et vos renseignements personnels.

Voici des exemples de situations où vous devez contacter le Centre des pensions :

- ajout ou retrait d'une personne à charge admissible;
- enfant à charge qui atteint l'âge de 21 ans et qui ne fréquente pas à temps plein un établissement scolaire reconnu;
- enfant à charge qui atteint l'âge de 25 ans;
- changement d'état matrimonial (union de fait, mariage, séparation, divorce, décès du conjoint);
- changement d'adresse.

Détartrage et aplanissement radiculaire

Maladies parodontales chez les enfants

Les maladies parodontales, ou maladies des gencives, sont des infections bactériennes des gencives et des structures qui soutiennent les dents. Saviez-vous que cette maladie touche aussi les enfants et les adolescents? Cependant, les enfants sont plus susceptibles d'être d'abord atteints de gingivite, un stade réversible de la maladie.

Comment les maladies parodontales sont-elles traitées chez les enfants et les adolescents?

Détartrage et aplanissement radiculaire :

Le processus de détartrage et d'aplanissement radiculaire est souvent appelé un nettoyage en profondeur. Ces traitements non chirurgicaux visent à éliminer la plaque et le tartre sous la ligne des gencives, et à lisser la surface endommagée des racines.

Pour modifier votre niveau de protection ou mettre à jour vos renseignements personnels, communiquez avec le Centre des pensions par téléphone, au 1-800-561-7930 (sans frais au Canada et aux É.-U.) ou au 506-533-5800 (à l'international), ou par la poste, à l'adresse :

Services publics et
Approvisionnement Canada
Service du courrier du Centre des
pensions du gouvernement du Canada
C. P. 8000
Matane (Québec) G4W 4T6

Pour obtenir d'autres coordonnées du Centre des pensions, consultez la section D du document Renseignements sur l'adhésion et sommaire du Régime de services dentaires pour les pensionnés, accessible à l'adresse www.sunlife.ca/rsdp.

Protection

Chaque personne couverte au titre du RSDP a droit à six unités de détartrage et d'aplanissement radiculaire par année civile (une unité correspond à 15 minutes). Si une affection parodontale nécessite davantage de détartrage et d'aplanissement radiculaire, et que l'affection répond aux critères du RSDP, un total de 12 unités par année peut être préapprouvé par la Sun Life.

Dans la demande d'unités additionnelles de détartrage et d'aplanissement radiculaire, votre praticien dentaire doit inclure :

- la fiche parodontale;
- les codes de soins;
- le montant des frais;
- la raison pour laquelle les unités additionnelles sont requises.

Si la Sun Life approuve les unités additionnelles de détartrage et d'aplanissement radiculaire, elles seront valides pour trois années civiles à partir de la date d'approbation. Par exemple, si les unités additionnelles ont été approuvées en juin 2020, elles seront valides jusqu'au 31 décembre 2022.

Rappel : Vous devez faire approuver les unités additionnelles de détartrage et d'aplanissement radiculaire avant de recevoir les traitements. Si vous avez à nouveau besoin d'unités additionnelles après trois ans, vous devrez d'abord obtenir une nouvelle approbation.

Le RSDP est administré par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, pour le compte du gouvernement du Canada. Ce bulletin ne présente que des renseignements d'ordre général. En cas de divergence entre les renseignements qu'il contient et le texte du **Règlement du RSDP**, c'est ce dernier qui prévaut. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le livret du participant ou communiquer avec le centre d'appels de la Sun Life, à l'un ou l'autre des numéros suivants : 1-888-757-7427 (numéro sans frais pour l'Amérique du Nord) ou 613-247-5100 (si vous appelez de la région de la capitale nationale).



Recyclé

Contribue à l'utilisation responsable des ressources forestières
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

